

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00381**

**CREATION D'UN SERVICE COMMUN «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION»**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220915-D20220038110

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022**

### **CREATION D'UN SERVICE COMMUN «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION»**

Les évolutions institutionnelles et les démarches engagées depuis plusieurs années ont permis à Saint-Étienne Métropole de devenir Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ont confirmé des enjeux forts pour le territoire ainsi que la nécessité de répondre à de nouveaux besoins. Parallèlement, Saint-Étienne Métropole, par délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2015, a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la métropole.

Ainsi, ces deux structures ont décidé d'engager un processus de mises en commun de leurs moyens sur des thématiques prioritaires qui leur permettront de préfigurer des offres de service à destination des autres communes membres.

Aujourd'hui, la mutualisation des plusieurs services opérationnels entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole est souhaitée afin de les rationaliser dans un environnement économique de plus en plus contraint et de permettre de créer des fonctions d'expertises suffisamment dimensionnées pour faire face aux nouveaux enjeux et améliorer la coopération et la coordination dans la mise en œuvre de l'action publique.

C'est ainsi que Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne, dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, souhaitent créer un service commun « développement économique, emploi, formation ». Il sera rattaché à la Métropole.

Ce dernier contribuera ainsi à

- renforcer la coordination des actions, l'expertise et la capacité de pilotage dans le domaine de l'immobilier économique et de l'emploi,
- rationaliser et unifier la gestion de l'accueil et de l'animation de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Plus précisément, ce service commun concernera les unités suivantes :

- l'Unité « Offre d'accueil des entreprises Saint-Etienne/Saint-Etienne Métropole »,
- l'Unité « Accueil et animation Maison de l'Emploi et de la Formation ».

En dehors de ces deux unités, les fonctions de directeur(trice) et d'assistant(e) de direction seront intégrés dans l'effectif du service commun.

Une convention de création d'un service commun en application de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales est ainsi proposée et jointe à la présente délibération.

L'ensemble des charges sera assumé comptablement par Saint-Étienne Métropole et sera partagé.

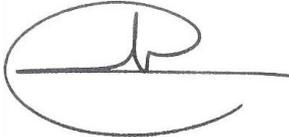
Cette évolution a été soumise pour avis aux Comités Techniques Paritaires des deux collectivités.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le principe de création d'un service commun « développement économique, emploi, formation » dans le périmètre décrit ci-dessus et son rattachement à Saint-Étienne Métropole à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022,**
- **approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents,**
- **la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget principal de l'exercice 2022.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Secrétaire de Séance,



**Marc CHASSAUBENE**  
11<sup>ème</sup> Vice-Président

Le Président,



**Gaël PERDRIAU**